



Garde d'enfant, décision de justice

Par **Iloya**, le **30/04/2019** à **10:31**

Bonjour,

Après une décision de justice plus qu'incohérente au sujet de la garde de mon fils, mon avocate m'a indiqué "merci de me dire si vous acceptez ou non la décision". Je ne sais pas ce à quoi je m'engage en refusant la décision et ce que cela va engendrer. Quels sont mes droits?

Merci

Par **morobar**, le **30/04/2019** à **11:13**

Bonjour,

Si vous trouvez la décision de justice incohérente, c'est le moment de le dire à votre avocat qui va élaborer une stratégie d'appel.

Quels sont vos droits:

- * celui d'accepter la décision
- * celui de la refuser